

Comment documenter le réel quand on tire sur les journalistes ?

La Scam condamne fermement les trop nombreux cas de violences policières à l'encontre de journalistes, photographes et vidéastes visés dans l'exercice de leur fonction rapportés cette semaine. À Paris, Bordeaux, Nantes, ce ne sont pas moins de vingt-cinq personnes touchées lors de la manifestation du 5 décembre contre le projet de réforme des retraites, selon le Syndicat national des journalistes.

Par ailleurs, la Scam a découvert avec consternation la liste diffusée puis retirée sur Twitter par un syndicat de policiers désignant nommément cinq journalistes comme des ennemis de la police nationale et les affublant de qualificatifs insultants.

Enfin, elle dénonce et s'oppose avec virulence à l'amendement déposé le 3 décembre dernier par le sénateur Jean Pierre Grand (LR), proposant qu'on interdise purement et simplement aux journalistes de filmer les forces de l'ordre en absence de leur accord... sous peine de se voir condamnés à 15 000€ d'amende. Interdire de filmer porte un autre nom sous d'autres régimes politiques : censure.

contact presse

Astrid Lockhart

01 56 69 64 05

06 73 84 98 27

astrid.lockhart@scam.fr

La Scam ne saurait accepter que certains de ses auteurs et autrices deviennent des cibles. Empêcher un journaliste de faire son travail, qui plus est en s'attaquant à son intégrité physique, est une grave entrave à la liberté de la presse. C'est l'État de droit qui vacille.

Depuis la mise en place de « l'état d'urgence », la notion de maintien de l'ordre qui prévalait jusqu'alors a dangereusement évolué. Les lignes ont bougé... jusqu'à franchir la ligne rouge ?